

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 6 août 2016, à 9 h au Centre communautaire de l'Île, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Carol Caron et Léonce Tremblay et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser, maire.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint.

**Arrivée de M. Charles Méthé à 9 h 05**

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution numéro 16.08.06.01**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes : point 9.1.5 Bail de location du Phare avec le ministère des Pêches et Océans, point 12.1.1 Avance monétaire à la Corporation de développement et de gestion touristique et point 12.9 Santé.

**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2016

**Résolution numéro 16.08.06.02**

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2016 avec modification.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5. Suivis au procès-verbal

- Une première partie des équipements a été achetée. Une vérification faite auprès de l'agent de développement rural a permis de savoir qu'un projet d'achat d'équipements ne serait pas admissible au financement par le Pacte rural ;
- Les membres du conseil et les membres du Comité de sécurité incendie ont rencontré M. Jocelyn Morin, coordonnateur du service de prévention des incendies à la MRC de Rivière-du-Loup le 29 juillet;
- La résolution de reddition de compte a été transmise au vérificateur comptable le 6 juillet. Le ministère des Transports a modifié les critères des dépenses admissibles et exclus les dépenses d'entretien des chemins d'hiver. La résolution devra donc être modifiée ;
- M. Gérald Dionne jr a été informé de l'acceptation de sa demande de permis, de même que Mme Julie Lemieux et le CCU le 5 juillet ;
  - L'installation de l'antenne pour le service internet à l'École Michaud a été faite ;
- La Société du parc côtier Kistotuk a été informée de la décision du conseil concernant la mise en veilleuse de la demande d'adhésion de la Municipalité. L'organisme a fait parvenir une copie d'une nouvelle proposition d'adhésion ;
- Les fournisseurs ont été payés.

### 6. Rapport du Maire

- Rencontres de travail hebdomadaires avec le directeur général ;
- Le 9 juillet rencontre avec M. Jocelyn Morin, coordonnateur du service de prévention des incendies à la MRC de Rivière-du-Loup à laquelle ont participé tous les membres du conseil et tous les membres du comité de sécurité incendie concernant l'avis juridique de la MMQ et son impact;
- Suivi des dossiers durant la semaine de vacances du directeur général;
- Participation à plusieurs rencontres de la Commission des familles et des aînés;
- Accompagnement de Bernard Généreux lors de sa visite à l'Île le 14 juillet;
- Rencontre des membres du conseil avec des membres du conseil d'administration de la Corporation de la culture et des loisirs le 5 août;
- Séance de travail du conseil le 5 août.

### 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

### 8. Première période de questions

Seize personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Les objectifs du projet pilote sur le transport touristique;
- Le laisser-aller des citoyens au Centre de tri bien que les instructions soient claires;
- Le départ de Lucille Vien;
- La collecte des vidanges sur le Chemin du Phare

## 9. Affaires en cours

### 9.1 État des projets d'immobilisation

#### 9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

Le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte au changement climatique est toujours sous étude. La Municipalité suit le processus de prêt.

#### 9.1.2 Centre communautaire multifonctionnel

L'entrepreneur a demandé que les corrections à apporter au système de ventilation soit faits sous la supervision de l'ingénieur en électricité-mécanique afin que le tout soit fait à sa convenance. Un crédit sera accordé à la Municipalité pour ces coûts de surveillance additionnels. Les travaux devraient être réalisés le 9 août.

#### .1 Travaux extérieurs

Réalisation de travaux d'embellissement du recouvrement extérieur du Centre consistant en le grattage des murs pour enlever la peinture écaillée et la pose d'une nouvelle peinture blanche.

#### .2 Inauguration du Centre

Le sujet est reporté.

#### 9.1.3 École Michaud

#### .1 Avenant au marché numéro 3

### **Résolution numéro 16.08.06.03**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux ont été modifiés ou ajoutés au devis original ;  
**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont fait l'objet d'un assentiment de la part du conseil;

**CONSIDÉRANT** le relevé des coûts recommandé par les Architectes Goulet et Lebel portant l'appellation Avenant au marché numéro 3 ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'Avenant au marché numéro 3 au montant de 5 958,23 \$, incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

#### .2 Certificat de paiement no 5

### **Résolution numéro 16.08.06.04**

**CONSIDÉRANT** le relevé des travaux réalisés ;

**CONSIDÉRANT** le relevé des coûts recommandé par les Architectes Goulet et Lebel portant l'appellation Certificat de paiement numéro 5 ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte le Certificat de paiement numéro 5 et paie à Constructions de l'Empress la somme de 47 803,37 \$, incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

*.3 Certificat de paiement no 6*

#### **Résolution numéro 16.08.06.05**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont complétés ;

**CONSIDÉRANT** les lacunes observées au niveau de la faitière et une brisure au couvercle de la fausse septique;

**CONSIDÉRANT** le relevé des sommes retenues et recommandé pour paiement par les Architectes Goulet et Lebel portant l'appellation Certificat de paiement numéro 6 ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury,

Que la Municipalité retienne la moitié des sommes dues et paie à Constructions de l'Empress la somme de 9 502,02 \$, incluant les taxes;

Que le solde soit versé après que l'entrepreneur, les Constructions de l'Empress, aie réalisé une vérification de la faitière et procéder au changement du couvercle de la fosse septique qui a été brisé lors des travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

*.4 Travaux de peinture par les Entreprises de l'Île*

#### **Résolution numéro 16.08.06.06**

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par les Entreprises de l'Île pour la réalisation de travaux de peinture que devaient faire les Constructions de l'Empress ;

**CONSIDÉRANT** l'ajout de travaux mineurs au deuxième plancher et de peinture dans la cuisine et dans les salles de toilette ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte l'acceptation des travaux réalisés par les Entreprises de l'Île et paie la somme de 3 890,31 \$, incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.1.4 Amélioration des infrastructures au site de la station du Phare*

Aucun développement dans l'émission du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques.

*9.1.5 Bail de location du Phare avec le ministère des Pêches et Océans*

#### **Résolution numéro 16.08.06.07**

**CONSIDÉRANT QUE** la cession du Phare est en voie de réalisation;  
**CONSIDÉRANT QUE** pour l'utilisation du Phare, il s'avère nécessaire de signer un bail de location temporaire avec le ministère des Pêches et Océans du Canada;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil mandate M. Léopold Fraser, maire, et M. Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier, pour signer un bail avec le ministère des Pêches et Océans du Canada pour l'utilisation du Phare à des fins touristiques.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.2 Service de transport touristique

Le projet pilote a pris forme depuis 3 août pour une durée de cinq jours.

### 9.3 Projet d'aménagement d'un parc et de sentiers dans la forêt aux alentours du Blanc

Du nouveau matériel de remblai (3 voyages de camion municipal) a été livré au site des sentiers. Une visite a été faite par le directeur général accompagné de l'employé de voirie. Il a été convenu qu'un ponceau en ciment pourrait être livré afin de faciliter le drainage du sentier. Une autre visite a aussi été faite par M. Léopold Fraser, M. Léonce Tremblay et M. Denis Legault, employé de voirie, pour estimer le besoin en matériel de remblai. Dès que du matériel sera disponible, il sera livré au site des sentiers.

### 9.4 Reddition de compte modifiée pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

#### **Résolution numéro 16.08.06.07**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 46 109 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Attendu que** le ministère des Transports a modifié les critères des dépenses admissibles en excluant l'entretien des chemins d'hiver ;

Attendu que la résolution 16.07.02.08 adoptée par le conseil doit être modifiée ;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu que** les dépenses faites dans le cadre de ce programme sont de 67 546 \$.

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adoptée à l'unanimité**

## 10. Affaires nouvelles

### 10.1 Ouverture du poste d'agent-e de bureau

#### **Résolution numéro 16.08.06.09**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Lucille Vien a fait part de son absence au poste d'agent-e de bureau ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil déclare une ouverture du poste d'agent-e de bureau à titre temporaire et procède à un appel de candidatures.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.2 Nomination des membres du comité de sélection

Sujet reporté.

### 10.3 Avis de motion

.1 Modification au règlement numéro 148, Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

#### **Avis de motion numéro 16.08.06.10**

Avis de motion est **donné par M. Charles Méthé** qu'il déposera à une prochaine séance du conseil un projet de règlement modifiant le règlement numéro 148, Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs conséquemment aux modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

.2 Modification au règlement numéro 144, Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

#### **Avis de motion numéro 16.08.06.11**

Avis de motion est **donné par M. Charles Méthé** qu'il déposera à une prochaine séance du conseil un projet de règlement modifiant le règlement numéro 144, Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs conséquemment aux modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

.3 Modification de l'article 7.2 du Règlement numéro 80-2.1, Règlement de zonage concernant les véhicules de camping et chalets portatifs

#### **Avis de motion numéro 16.08.06.12**

Avis de motion est **donné par Mme Louise Newbury** qu'elle déposera à une prochaine séance du conseil un projet de règlement modifiant l'article 7.2 du Règlement de zonage

concernant les véhicules de camping et les chalets portatifs afin de revoir les conditions d'entreposage.

10.4 Demande de permis de camping temporaire pour le Sentier de la Bouette

**Résolution numéro 16.08.06.13**

**CONSIDÉRANT** la demande du Comité d'animation patrimoniale (CAP) pour utiliser un terrain situé sur la propriété de Alex Fraser ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CAP s'assurera, comme par les années passées, que toutes les mesures de préventions en incendie et de sécurité seront prises et appliquées en collaboration avec la Municipalité;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil permette l'utilisation d'une partie du terrain d'Alex Fraser pour faire un camping lors de l'évènement du Sentier de la bouette qui se tiendra le 20 août 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

À la demande du conseil, Mme Louise Newbury remet copie des résolutions adoptées par le CCU concernant les demandes de permis.

.1 Demande de permis d'Hugo Latulippe pour la construction d'un bâtiment secondaire au 8101, chemin de l'Île

Sujet reporté à la prochaine séance.

.2 Demande de permis d'Annie Langlois pour l'ajout de puits de lumière au bâtiment principal au 423, chemin du Bout-d'en-Bas

**Résolution numéro 16.08.06.14**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale a reçu une demande de permis (no 2016-021) de Mme Annie Langlois pour l'ajout de deux puits de lumière au bâtiment principal situé au 423, chemin du Bout-d'en-Bas ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a étudié la demande de permis pour le 423, chemin du Bout-d'en-Bas ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de permis de Mme Annie Langlois pour l'ajout de deux puits de lumière au bâtiment principal au 423, chemin du Bout-d'en-Bas, le tout sous réserve de la

conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**.3 Demande de permis d'André-Louis Néron et Marc Lorrain pour des rénovations au bâtiment principal et aux bâtiments secondaire au 7504, route du Quai-d'en-Haut**

**Résolution numéro 16.08.06.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale a reçu une demande de permis (no 2016-025) de M. André-Louis Néron et M. Marc Lorrain pour la démolition de la rampe et des barreaux du balcon du bâtiment principal et pour remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal et d'une remise par une tôle galvanisée au 7504, route du Quai-d'en-Haut ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a étudié la demande de permis pour le 7504, route du Quai-d'en-Haut ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte la demande de permis de M. André-Louis Néron et M. Marc Lorrain pour la démolition de la rampe et des barreaux du balcon du bâtiment principal et pour remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal et d'une remise par une tôle galvanisée au 7504, route du Quai-d'en-Haut, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**.4 Demande de permis de Francis Michaud pour des rénovations au bâtiment principal au 1902, route du Quai-d'en-Bas**

**Résolution numéro 16.08.06.16**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale a reçu une demande de permis (no 2016-026) de M. Francis Michaud pour remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal située au 1902, route du Quai-d'en-Bas par une tôle et réinstaller une porte et un balcon identiques à l'ancien à la place de la lucarne située à l'extrémité ouest et à refaire une galerie de 4 pieds par 5 pieds à l'arrière du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a étudié la demande de permis pour le 1902, route du Quai-d'en-Bas ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte la demande de permis de M. Francis Michaud pour remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal située au 1902, route du Quai-d'en-Bas par une tôle et

réinstaller une porte et un balcon identiques à l'ancien à la place de la lucarne située à l'extrémité ouest et à refaire une galerie de 4 pieds par 5 pieds à l'arrière du bâtiment principal, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

- Inauguration de l'exposition à l'École Michaud;
- Début du service de transport touristique;
- L'an prochain, la priorité d'intervention portera sur la signalisation extérieure.

12.1.1 Avance monétaire à la Corporation de développement et de gestion touristique

**Résolution numéro 16.08.06.17**

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir le dernier versement de la subvention de Tourisme Bas-Saint-Laurent pour la mise à jour de l'exposition de l'École Michaud, il faut que tous les fournisseurs soient payés;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay,  
Que le conseil autorise un prêt temporaire de 8 500 \$ à la Corporation de développement et de gestion touristique afin de pouvoir payer ses fournisseurs pour la mise à jour de l'exposition de l'École Michaud ;  
Que la Corporation de développement et de gestion touristique rembourse le prêt dès la réception du dernier versement de la subvention de Tourisme Bas-Saint-Laurent.

**Adoptée à l'unanimité**

12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

- L'assemblée générale annuelle s'est tenu le 30 juillet;
- Deux postes au conseil d'administration n'ont pas été comblés;
- Il est fait état de la confusion qui est créée lorsque les quatre voitures se retrouvent en même temps sur le quai lorsque le bateau est en arrêt prolongé du côté du village.

12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Pas de rapport.

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léonce Tremblay

M. Léonce Tremblay fait la lecture du rapport sur les activités de la bibliothèque.

.1 Création d'un comité bibliothèque

**Résolution numéro 16.08.06.18**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité assume tous les pouvoirs de gestion de sa bibliothèque et exerce sa juridiction sur son fonctionnement, son personnel, son budget, son local et ses équipements, elle peut, par résolution, déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie à une personne physique, un comité, un organisme ou une régie en les mandatant à cette fin ;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique a pour mission de mettre à la disposition de toute la population de la documentation écrite ou autre, adaptée à l'époque, afin de permettre à chaque individu, quels que soient son âge et ses capacités, de parfaire sa culture, de poursuivre son éducation personnelle, de s'informer et de recréer;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale est affiliée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent en vertu d'une entente de services.

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, et appuyée par M. Charles Méthé, et résolu :

- Que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs mette sur pied un comité de bibliothèque formé d'au moins quatre membres qui sont des abonnés de la bibliothèque et des résidents de la municipalité auquel il reconnaît le mandat de voir spécifiquement à la planification, à l'organisation, à la promotion et au contrôle des activités, des services et des ressources de la bibliothèque municipale;
- Que les activités du comité de bibliothèque soient coordonnées par la personne responsable désignée par la Municipalité;
- Que le comité de bibliothèque fasse en outre approuver par le conseil municipal le budget annuel d'opération de même que les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- Que le comité de bibliothèque fasse appel, au besoin, au soutien technique et professionnel dispensé par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent ;
- Que les membres du comité de bibliothèque soient reconnus aux fins de responsabilité civile comme employés municipaux non rémunérés dans l'exercice de leur travail relié à la bibliothèque municipale

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.5 Affaires familiales et des aînés – Léopold Fraser

M. Léopold Fraser dépose le projet de mise-à-jour de la politique familiale faisant état des objectifs et du plan d'action.

#### **Résolution numéro 16.08.06.19**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay,

Que le conseil reçoive le projet de politique familiale déposé au conseil ;

Que la Commission consultative des familles et des aînées soit mandatée pour tenir des rencontres publiques de consultation.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

- Rencontre avec M. Jocelyn Morin, coordonnateur du service de prévention des incendies de la MRC;
- Il faudra changer notre approche et miser sur la prévention. On ne peut pas avoir un comité d'intervention parce qu'il faudrait être des pompiers;
- Les équipements peuvent être prêtés lors d'un événement ou servir à une personne en cas d'incendie.

### 12.7 Comité inter-municipal sur la signalisation touristique – Charles Méthé

Aucun rapport.

### 12.8 Parc côtier Kiskotuk – Charles Méthé

#### 12.8.1 Adhésion de la Municipalité comme membre de la Société du parc côtier Kiskotuk

#### **Résolution numéro 16.08.06.20**

**CONSIDÉRANT** la proposition d'adhésion au coût de 1 500 \$ faite par la Société du parc côtier Kiskotuk ;

**CONSIDÉRANT** les avantages touristiques que pourraient retirer la Municipalité d'une association avec la Société du parc côtier Kiskotuk ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil accepte les conditions d'adhésion à la Société du parc côtier Kiskotuk à compter de l'année 2017-2018.

**Adoptée à l'unanimité**

### 12.9 Santé

- Une nouvelle infirmière, Mme Judith Dumais, oeuvrera au dispensaire en remplacement de Mme Suzanne Chénard. M. André Cloutier demeure disponible pour des remplacements;
- Une rencontre a eu lieu avec des responsables du CISSS. Il fut question du protocole pour les transferts médicaux d'urgence;
- Une nouvelle membre a joint le comité de santé en la personne de Noëlle Sorin.

### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

### 14. Trésorerie

#### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 16.08.06.21**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 107 262,32 \$ tels que présentés. Les salaires représentent 16 949,58 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

14.2 Modification des responsables de divers effets bancaires et des signataires aux comptes

.1 Modification de l'utilisateur autorisé de la carte Visa Desjardins

**Résolution numéro 16.08.06.22**

**CONSIDÉRANT** le nécessité de modifier le nom de l'utilisateur de la carte de crédit Visa Desjardins suite au départ de Mme Lucille Vien ;

**CONSIDÉRANT QUE** la carte de crédit permet de garantir certaines transactions mineures (limite de 500 \$);

Il est **proposé par m. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, et résolu ce qui suit :

1. que la municipalité Notre-Dame-des Sept-Douleurs («la Municipalité») délègue, à la personne ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte (s) Visa Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);
2. que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la Municipalité s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;
4. que la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de ces Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée :

Denis Cusson, directeur général

6. que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (La Fédération) puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### *.2 AccèsD Affaires, désignation d'un nouvel administrateur principal*

#### **Résolution numéro 16.08.06.23**

**ATTENDU QUE** la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Mme Lucille Vien, agente de bureau et responsable de la comptabilité comme administrateur principal ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal :

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, et résolu ce que : M. Denis Cusson, directeur général, soit désigné administrateur principal et remplacement de Mme Lucille Vien, aux fins d'utilisation du service Accès-D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### *3. Changement des signataires des effets bancaires*

#### **Résolution numéro 16.08.06.24**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Lucille Vien ne sera plus à l'emploi de la Municipalité à compter du 14 août 2016 et que son nom figure actuellement comme signataire des effets de la Municipalité ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, Que le conseil retire le nom de Mme Lucille Vien comme signataire des effets bancaires de la Municipalité ;

Que le conseil nomme à compter du 14 août 2016 comme signataires concernant les effets bancaires de la Municipalité à la Caisse populaire de Viger et Villeray : M. Léopold Fraser, M. Denis Cusson, M. Charles Méthé et M. Léonce Tremblay.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### *15. Deuxième période de questions*

Quinze personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Étudier la possibilité d'arroser le pont de glace afin d'en prolonger la durée;
- Le rapport financier 2015;
- Les salaires horaires des employés.

#### *16. Levée de l'assemblée*

#### **Résolution numéro 16.08.06.25**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h.

---

Léopold Fraser, maire

---

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.